



LA FIABILITE A
VOTRE SERVICE

CONSOMMABLES ET EQUIPEMENTS D'ATELIERS POUR LES PROFESSIONNELS DE LA MECANIQUE ET DU BATIMENT

Fiche de sécurité du 14/09/2009, revision 2

Fiche de sécurité-Page 1 de 7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: DETERGENT MOTEURS

Code commercial: 411 00 03600-2623

Type de produit et emploi: nettoyant pour moteurs et surfaces métalliques en aérosol

Fournisseur:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Via S. Francesco, 22 - C.P. 56033 CAPANNOLI (PI) ITALY

Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation pour appels urgents:

MECCANOCAR ITALIA S.R.L. - Tél. +39 0587 609433 - Fax +39 0587 607145 – e-mail: mec@meccanocar.it

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

moreno.meini@meccanocar.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriété / Symboles:

F+ Extrêmement inflammable

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

R Phrases:

R12 Extrêmement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

25% - 30% heptane [et isomères]

N.67/548/CEE: 601-008-00-2 CAS: 108-08-7 EC: 203-548-0

F,Xn,Xi,N; R11-38-50-53-65-67

15% - 20% propane

N.67/548/CEE: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

10% - 12.5% 1,2,4-triméthylbenzène

N.67/548/CEE: 601-043-00-3 CAS: 95-63-6 EC: 202-436-9

Xn,Xi,N; R10-20-36/37/38-51-53

10% - 12.5% Naphta à point d'ébullition bas

Xn,N; R51-53-65

7% - 10% alcool éthylique

N.67/548/CEE: 603-002-00-5 CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6

F; R11; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

3% - 5% 1,2-dichloropropane

N.67/548/CEE: 602-020-00-0 CAS: 78-87-5 EC: 201-152-2

F,Xn; R11-20/22

3% - 5% butane [1]

N.67/548/CEE: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

3% - 5% alcool isopropylique
N.67/548/CEE: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7
F,Xi; R11-36-67

3% - 5% Alcool en C13, ramifié et éthoxylé
Xn,Xi; R22-41

1% - 3% et isobutane [2]
N.67/548/CEE: 601-004-00-0 CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2
F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

1% - 3% 1,3,5-triméthylbenzène
N.67/548/CEE: 601-025-00-5 CAS: 108-67-8 EC: 203-604-4
Xi,N; R10-37-51-53

1% - 3% Terpène etoxylé propoxylé
Xn,Xi; R22-41

0.5% - 1% cumène [1]
N.67/548/CEE: 601-024-00-X CAS: 98-82-8 EC: 202-704-5
Xn,Xi,N; R10-37-51-53-65

0.5% - 1% n-propanol
N.67/548/CEE: 603-003-00-0 CAS: 71-23-8 EC: 200-746-9
F,Xi; R11-41-67

0.25% - 0.5% xylène [4]
N.67/548/CEE: 601-022-00-9 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7
Xn,Xi; R10-20/21-38

479 mg/kg éthane
N.67/548/CEE: 601-002-00-X CAS: 74-84-0 EC: 200-814-8
F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

Pour le text complet des phrases R voir le paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion:

Faire vomir. CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Extincteurs recommandés:

Eau, CO₂, Mousse, Poudres chimiques en fonction des matériaux menacés par l'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

Risques de combustion:

Eviter de respirer les fumées.

Moyens de protection:

Utiliser des protections pour les voies respiratoires.

Refroidir avec de l'eau les boîtes exposées au feu.

Les récipients aérosol explosent si surchauffés et peuvent être projetés à distance remarquable.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Porter des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement:

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Réceptacle sous pression. Ne pas percer ou brûler, même après l'usage.

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Ne pas fumer durant le travail.

Conditions de stockage :

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Éviter l'exposition directe au soleil. Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Conserver le produit seulement dans les emballages originales et fermés.

Ne pas stocker dans couloirs et échelles.

Tenir les récipients à l'abri de danger pour éviter chutes et coups.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

À protéger contre l'humidité.

Installation électrique de secours.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate tel un masque avec filtre à cartouche A - P (EN 141).

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection résistant aux solvants en PVC, neoprene ou caoutchouc (EN 374).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protection latérale EN 166.

Protection de la peau:

Aucune précaution particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale.

Limite(s) d'exposition (ACGIH):

heptane [et isomères]

VLE 8h: 2085 mg/m³ - 500 ppm TLV TWA: 400 ppm (ACGIH) TLV STEL: 500 ppm (ACGIH)

propane

TLV TWA: 1000 ppm

1,2,4-triméthylbenzène

VLE 8h: 100 mg/m³ - 20 ppm TLV TWA: 100 mg/m³ (20 ppm)

Naphta à point d'ébullition bas

TLV TWA: 50 ppm OEL

alcool éthylique

TLV TWA: 1000 ppm, A4 - 1884,25 mg/m³, TLV STEL: A4

1,2-dichloropropane

TLV TWA: 75 ppm, A4 - 346,6 mg/m³, A4 TLV STEL: 110 ppm, A4 - 508,34 mg/m³, A4

butane [1]

TLV TWA: 1000 ppm

alcool isopropylique

TLV TWA: 200 ppm, A4 - 491,53 mg/m³, A4 TLV STEL: 400 ppm, A4 - 983,07 mg/m³, A4

et isobutane [2]

TLV TWA: 1000 ppm

1,3,5-triméthylbenzène

VLE 8h: 100 mg/m³ - 20 ppm TLV TWA: 100 mg/m³ (20 ppm)

cumène [1]

VLE 8h: 100 mg/m³ - 20 ppm VLE short: 250 mg/m³ - 50 ppm TLV TWA: 50 ppm - 245,79 mg/m³ TLV STEL: 250 mg/m³ (50 ppm)

n-propanol

TLV TWA: 200 ppm, A3 - 491,53 mg/m³, A3 TLV STEL: 400 ppm, A3 - 983,07 mg/m³, A3

xylène [4]

VLE 8h: 221 mg/m³ - 50 ppm VLE short: 442 mg/m³ - 100 ppm TLV TWA: 100 ppm, A4 -

434,19 mg/m³, A4 TLV STEL: 150 ppm, A4 - 651,29 mg/m³, A4

éthane

TLV TWA: 1000 ppm

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et couleur: Liquide jaune sous pression

Odeur: Typique des solvants

pH: N.A.

Point de fusion: < -80 °C (gaz propulseur)

Point d'ébullition: > -42 °C (gaz propulseur)

Point éclair: < -100 °C (gaz propulseur)

Inflammation solides/gaz: N.A.

Point d'auto-inflammation: 400 °C (gaz propulseur)

Propriétés explosives: Limites min 1,8% - max 9,5% (gaz propulseur)

Propriétés comburantes: N.A.

Pression de vapeur: 5.5 bar à 20 °C (gaz propulseur)

Densité relative: 0,80 kg/l (matière active); 0,56 kg/l (gaz propulseur)

Hydrosolubilité: Non

Liposolubilité: Oui

Coef. de répartition(n-octanol/eau): N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter:

Les récipients aérosol peuvent exploser si surchauffé à températures supérieures à 50°C.

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

Substances à éviter:

Eviter le contact avec des produits fortement oxydantes et des produits acides ou basiques qui peuvent attaquer le récipient.

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

Dangers de décomposition:

Fumées, oxydes de carbon et autres gaz nocives.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit:

heptane [et isomères]

Inhalation: l'inhalation des vapeurs est irritante pour le trait respiratoire. Une surexposition peut provoquer hallucinations, nausée, mal de tête et brouillement de la vue. Une forte exposition peut causer faiblesse musculaire, torpeur, incoscience et mort.

Ingestion: peut causer douleurs abdominals, nausée. L'aspiration dans les poumons peut produire des graves

dommages pulmonaires. Contact avec la peau: peut causer rougeurs, irritation avec sécheresse et gerçure.

Contact avec les yeux: les vapeurs peuvent causer irritation. Les giclées peuvent causer rougeur et douleur.

Exposition chronique: un contact répété et prolongé peut dégraisser la peau et produire irritations et dermatites.

L'inhalation chronique cause dommages aux nerves périphériques et au système nerveux central.

Aggravement de conditions préexistantes: personnes avec problèmes préexistents à la peau où aux yeux où à l'apparat respiratoire peuvent être plus susceptibles aux effets de la substance. Peut dommager le developement du foetus.

Naphta à point d'ébullition bas

Toxicité aiguë par:

- Inhalation: les concentrations de vapeur supérieures à niveau d'exposition recommandé sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent entraîner mal de tête et vertiges, sont anesthésiques et peuvent causer autres effets au système nerveux central.

- Contact avec la peau: bas indice de toxicité. Contacts fréquents où prolongés peuvent dégraisser et sécher la peau, entraînent dermatites.

- Contact avec les yeux: peut entraîner gêne, mais ne endommage pas le tissu oculaire.

- Ingestion: quantités de liquide même petites introduites dans le système respiratoire pendant l'ingestion où par vomissement peuvent provoquer broncho-pneumonie où oedème.

alcool éthylique

Yeux: légère irritation

Peau: légère irritation

Inhalation: les vapeurs peuvent avoir effets narcotiques

Toxicité: effets à l'exposition brève ou prolongée non connus.

1,2-dichloropropane

EFFETS NUISIBLES A LA SANTE' HUMAINE:

Irritant pour les voies respiratoires, les yeux et la peau; peut provoquer dermatites. Peut nuire à foie et reins et provoquer narcoses. Expositions prolongées à concentrations subnarcotiques causent effets chroniques: mal de tête, irritabilité, troubles de la vue, vertige, perte de poids, apathie et symptômes nerveux.

alcool isopropylique

Toxicité aiguë:

LD50 orale > 2000 mg/kg

LD50 peau > 2000 mg/kg

Irritation:

Peau: légèrement irritante.

Yeux: irritante.

Effets sur la santé humaine:

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition répétée ou prolongée avec la peau peut provoquer dessèchement ou gerçures.

Alcool en C13, ramifié et éthoxylé

LD50 (orale, rat) < 2000 mg/Kg

CL50 (inhalation, rat): l'inhalation d'une mélange vapeur/air très saturée ne représente un risque aiguë.

LD50 (dermale, lapin):

- irritation primaire cutanée: non irritant

- irritation primaire des muqueuses: irritant

Terpène étoxylé propoxylé

Toxicité aiguë

LD50 (ingestion, rat) = 2000 mg/Kg

Contact avec la peau: légèrement irritant

Contact avec les yeux: fortement irritant

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

25% - 30% heptane [et isomères]

N.67/548/CEE: 601-008-00-2 CAS: 108-08-7 EC: 203-548-0

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

10% - 12.5% 1,2,4-triméthylbenzène

N.67/548/CEE: 601-043-00-3 CAS: 95-63-6 EC: 202-436-9

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

10% - 12.5% Naphta à point d'ébullition bas

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

1% - 3% 1,3,5-triméthylbenzène

N.67/548/CEE: 601-025-00-5 CAS: 108-67-8 EC: 203-604-4

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

0.5% - 1% cumène [1]

N.67/548/CEE: 601-024-00-X CAS: 98-82-8 EC: 202-704-5

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Code de déchets (2001/118/CE): 16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR-Routier: 2/-

Classification (ADR): 5F

LQ: 2
ADR-Numéro ONU: UN 1950 AEROSOLS
IATA-Aérien: 2.1/-/
Aérosols, inflammable
IMO-Maritime: 2.1/-
Aérosols
EmS: F-D, S-U
Marine polluant: n.a.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et amendements successifs. Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et amendements successifs. Directive de la Commission 98/24/CE (Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques). Directive de la Commission 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle). Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Symboles:

Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

R Phrases:

R12 Extrêmement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S Phrases:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S43 En cas d'incendie, utiliser... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques ajouter: 'Ne jamais utiliser d'eau').

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S7/9 Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Qualité spéciale:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Contient (Reg. CE 648/2004): hydrocarbures aliphatiques ≥ 15/< 30%, hydrocarbures aromatiques ≥ 15/< 30%, hydrocarbures halogénés < 5%, agents de surface non-ioniques ≥ 5/< 15%.

Avertissements:

Récipient sous pression. Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler, même après l'usage. Éviter d'inhaler directement ou de vaporiser sur les yeux.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Éviter le cumul des charges électrostatiques.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne fumer pas. Tenir hors de la portée des enfants.

Éviter l'usage excessif ou impropre pour ne pas créer des cumuls de gaz inflammables dans l'air.

Opérer en pièce ventilée ou quand même aérer la pièce immédiatement après l'usage. Utiliser hors des flammes, sources de chaleur, appareils électriques en fonction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Règlement (CE) no 648/2004 (Détergents).

Directive 2003/105/CE ('Risques d'accidents majeurs de certaines activités') et amendements successifs.

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

ACGIH - Threshold Limit Values - 2004 edition

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation

spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Paragraphs modified from the previous revision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Text des phrases R concernant le paragraphe 3:

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.